

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Aïal Ben Abdellah - 6ème Etage - 4015 Rue Mohamed Lakr et Pte Aïal Ben Abdellah - Quartier du Harouj - Casablanca 20900 - Tél : 05 22 20 45 35 (CC) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.ma



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-496324

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) : 1962

Matricule : Société : 34686

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Dersi Oumaima

Date de naissance : 24/09/2000

Adresse : 55 hay salim Beuzrika

Tél. : 0675123995 Total des frais engagés : 220 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 29 MAT 2020

Nom et prénom du malade : Dersi Oumaima Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Colo-rectal

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 29 AOUT 2020

Signature de l'adhérent(e) : 

MUPRAS

24 JUL 2020

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Medecin attestant le Paiement des Actes
29 MAI 1997		1	100,00	INP 061 13 96 65 Généraliste Rue Mohamed El Bahi

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	29/05/97	110,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Designation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

		COEFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>														
		MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>														
		DEBUT D'EXECUTION	<input type="text"/>														
		FIN D'EXECUTION	<input type="text"/>														
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	<p>DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">H</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>25533412</td> <td>21433552</td> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <th colspan="2">G</th> </tr> <tr> <td>00000000</td> <td>00000000</td> </tr> <tr> <td>35533411</td> <td>11433553</td> </tr> <tr> <th colspan="2">B</th> </tr> </tbody> </table> <p>[Creation, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la prothèse</p>	H		25533412	21433552	00000000	00000000	G		00000000	00000000	35533411	11433553	B		COEFFICIENT DES TRAVAUX	<input type="text"/>
H																	
25533412	21433552																
00000000	00000000																
G																	
00000000	00000000																
35533411	11433553																
B																	
		MONTANTS DES SOINS	<input type="text"/>														
		DATE DU DEVIS	<input type="text"/>														
		DATE DE L'EXECUTION	<input type="text"/>														
		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS	VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION														

Dr. Zaanouni Abderrahim

GENERALISTE

ECHOGRAPHIE GENERALE

الدكتور الزعنوني عبد الرحيم

الطب العام

الفحص بالموجات الصوتية

Bouzenika, le

29 MAY 2020

بوزنيقة في

Dr. K. Ouwai

PHARMACIE TAHRA
Bouzenika - Tél.: 037 74 51 53

27,00

Casp

51431

34,00

...

12012

49,00

Bel...

121

110,00

Généraliste
7, Rue Bir Anzarane - Bouzenika

17 زنقة بئر أنزران - الهاتف : 05 37 74 37 54 - بوزنيقة

17, Rue Bir Inzarane - Tél.: 05 37 74 37 54 - Bouzenika

27,50

Spasfon®
30 comprimés enrobés



49,00

BELMAZOL® 20 mg

14 gélules



OSMOSINE®

Hydroxyde de Magnésium

Flacon de 260 ml



PPV
34DH00